ÉTABLISSEMENT DE RAPPORTS

Le Pacte mondial définit un processus d'examen des progrès réalisés aux niveaux local, national, régional et mondial dans sa mise en œuvre. En conséquence, l'étape 6 fournit une vue d'ensemble des processus prévus pour l'examen et l'établissement des rapports et propose aux États des moyens de se préparer aux examens prévus.

O COMMENT UTILISER CET OUVRAGE

Cette phase consiste à établir des processus d'examen et d'établissement de rapports et à préparer l'élaboration des rapports. Avant de commencer, réfléchissez aux questions d'orientation ci-après et à l'axe principal de votre approche. Examinez les actions ou outils proposés et notez ceux qui présentent un intérêt particulier. Utilisez la liste de vérification donnée à la fin de cette étape pour vous aider dans votre travail.

QUESTIONS D'ORIENTATION

- 1. Pour ce qui est des mécanismes nationaux d'examen de la mise en œuvre du Pacte mondial que vous envisagez de mettre en place ou d'utiliser, à quelle fréquence votre gouvernement examinera-t-il les progrès réalisés en la matière ?
- 2. Quels sont les avantages et les inconvénients d'effectuer ces examens nationaux moins fréquemment ou plus fréquemment ?
- 3. Votre pays a-t-il procédé à des examens nationaux volontaires au cours des dernières années ? Si oui, quels ont été les difficultés rencontrées et les enseignements tirés de ces examens ?
- 4. Comment les rapports suivants sur les droits de l'homme peuvent-ils également éclairer les examens nationaux et régionaux du Pacte mondial ?
 - Examens récents de votre pays par des organes de traités des droits de l'homme ou rapports de visites de titulaires de mandat au titre de procédures spéciales
 - Examen périodique universel (EPU) récent de votre pays
 - Rapports récents établis par le mécanisme national d'élaboration des rapports et de suivi de votre pays
- 5. Comment les examens nationaux volontaires de votre pays peuvent-ils éclairer le Forum d'examen des migrations internationales et vice-versa ?
- 6. Quelle influence la pandémie de COVID-19 aura-t-elle sur la participation et la contribution de votre pays aux examens régionaux ?



7. Comment les conclusions des processus d'examens nationaux seront-elles prises en compte dans la planification et les activités futures relatives au Pacte mondial ?

ACTION 1

ÉTABLIR DES PROCESSUS D'EXAMEN ET D'ÉTABLISSEMENT DE RAPPORTS

Le Pacte mondial prévoit que le Forum d'examen des migrations internationales soit le principal intergouvernemental dans lequel les États Membres pourront s'informer mutuellement des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Pacte mondial. Reconnaissant que la plupart des migrations internationales s'effectuent à l'intérieur des régions, le Pacte mondial prévoit également des examens régionaux (Pacte mondial, par. 50). Le Pacte mondial préconise que ces examens soient éclairés par des examens nationaux et appuyés par des initiatives nationales ambitieuses, y compris en utilisant des plans nationaux de mise en œuvre (Pacte mondial, par. 53). Enfin, le Pacte mondial demande que des rapports biennaux soient présentés par le Secrétaire général des Nations Unies à l'Assemblée générale. Chacun de ces processus d'examen et d'établissement de rapports est détaillé dans la présente section.



FORUM D'EXAMEN DES MIGRATIONS INTERNATIONALES

Le principal mécanisme de présentation de rapports concernant le Pacte mondial est le Forum d'examen des migrations internationales, qui se tiendra tous les quatre ans à partir de 2022. Il sera le principal espace intergouvernemental permettant de débattre et de s'informer mutuellement des progrès accomplis dans la mise en œuvre de tous les aspects du Pacte mondial, y compris ceux qui ont trait au Programme de développement durable à l'horizon 2030. Il offrira l'occasion de faire intervenir d'autres parties prenantes en vue de tirer parti des accomplissements et de déterminer les nouvelles possibilités de coopération. Les modalités relatives au Forum d'examen sont précisées dans la résolution 73/326 adoptée par l'Assemblée générale le 19 juillet 2019 (https:// undocs.org). Chaque édition du Forum d'examen donnera lieu à l'adoption d'une déclaration intergouvernementale sur les progrès réalisés. Un site Web consacré au Forum d'examen (www.un.org/migration2022) et tenu à jour par le Réseau des Nations Unies sur les migrations donne de plus amples renseignements et des informations actuelles sur les préparatifs et les échéances du Forum d'examen.

EXAMENS NATIONAUX ET RÉGIONAUX DU PACTE MONDIAL

La participation des États Membres au Forum d'examen, qui aura lieu tous les quatre ans à partir de mai 2022, devrait être utilement éclairée par les examens tant nationaux que régionaux.

■ Les **examens nationaux**, également appelés examens volontaires du Pacte mondial, menés par les gouvernements devraient faire le point de manière

régulière et sans exclusive des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Pacte mondial et éclairer la planification et les activités futures. Les mécanismes d'examens nationaux, décrits à **l'étape 5**, devraient être intégrés dans les plans officiels des gouvernements pour la mise en œuvre du Pacte mondial, qu'il s'agisse ou non de plans nationaux distincts, et devraient s'appuyer sur des contributions significatives de toutes les parties prenantes concernées (Pacte mondial, par. 53).

■ Les examens régionaux, qui se tiendront également tous les quatre ans, ont commencé en 2020 et alternent avec des discussions au niveau mondial. Conformément au Pacte mondial, ces examens régionaux doivent être réalisés par les mécanismes, les plateformes et les organisations sous-régionaux, régionaux et transrégionaux, y compris les commissions économiques régionales des Nations Unies et les processus consultatifs régionaux sur les migrations. Tout comme les examens nationaux, ces examens régionaux devraient également bénéficier de la participation de tous les acteurs concernés (Pacte mondial, par. 50).

Une page Web consacrée aux examens régionaux gérée par le Réseau des Nations Unies sur les migrations (https://migrationnetwork.un.org/regional-reviews) fournit des informations sur le processus préparatoire ainsi que sur les résultats des examens régionaux du Pacte mondial. Les contributions des États Membres et des parties prenantes sont réunies sur des portails spéciaux pour chaque région, sur lesquels tous les examens nationaux volontaires de la mise en œuvre du Pacte mondial soumis dans le cadre du processus régional d'examen sont affichés.

EXAMENS BIENNAUX DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DES NATIONS UNIES

Le Pacte mondial prévoit également que le Secrétaire général des Nations Unies, comptant sur l'appui du Réseau des Nations Unies sur les migrations, rende compte tous les deux ans à l'Assemblée générale de la mise en œuvre du Pacte mondial, des activités du système des Nations Unies à cet égard, ainsi que du fonctionnement des arrangements institutionnels (Pacte mondial, par. 46). Les rapports du Secrétaire général des Nations Unies peuvent être consultés sur le site Web du Réseau des Nations Unies sur les migrations.

CONFORMITÉ AVEC LES MÉCANISMES EXISTANTS D'ÉTABLISSEMENT DE RAPPORTS RELATIFS À D'AUTRES ACCORDS INTERNATIONAUX

Tous les processus d'établissement de rapports liés au Pacte mondial devraient être intégrés dans les mécanismes existants de suivi des progrès réalisés au titre d'autres accords internationaux (voir la liste ci-dessous). Étant donné que le Pacte mondial est fermement ancré dans le Programme 2030, il convient d'encourager la création de liens solides entre le Forum d'examen et les examens nationaux volontaires, qui peuvent et doivent s'étayer mutuellement. Le Réseau des Nations Unies sur les migrations élaborera des orientations consacrées à cette question dans le cadre du plan de travail du Réseau (https://migrationnetwork.un.org/about/unit-ed-nations-network-migration-workplan). Veuillez consulter le Pôle du Réseau sur les migrations pour tirer parti des orientations une fois publiées.

MÉCANISMES EXISTANTS D'ÉTABLISSEMENT DE RAPPORTS RELATIFS À D'AUTRES ACCORDS INTERNATIONAUX

Examens nationaux volontaires

Les examens nationaux volontaires indiquent les réussites, les difficultés et les enseignements tirés en ce qui concerne la mise en œuvre du Programme 2030, et sont présentés aux gouvernements chaque année lors du forum politique de annuel haut niveau pour développement durable. le

Examen périodique universel du Conseil des droits de l'homme

L'examen périodique universel est un processus unique en son genre piloté par les États qui consiste en un examen de la situation de tous les États Membres des Nations Unies au regard des droits de l'homme.

Rapports à l'échelle des pays établis par des organes créés en vertu d'instruments internationaux relatifs

organes Les créés en d'instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme sont des comités d'experts indépendants qui surveillent la mise aux droits de l'homme en œuvre des traités internationaux fondamentaux relatifs aux droits de I'homme (par exemple la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, la

Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, la Convention relative aux droits de l'enfant). Chaque État partie à un traité est tenu de prendre des mesures pour veiller à ce que tous ceux présents sur son territoire puissent jouir des droits énoncés dans le traité, et de rendre compte à l'organe créé au titre du traité de ses progrès en la matière.

Examens locaux volontaires

À l'échelle locale, différentes municipalités réalisent également des examens locaux volontaires afin de renforcer la mise en œuvre du Programme 2030 à l'échelle locale. Ces examens sont intégrés dans les examens nationaux et régionaux.

Une liste des traités internationaux fondamentaux relatifs aux droits de l'homme et des organes chargés de leur surveillance peut être consultée à l'adresse www.ohchr.org.

ACTION 2

ÉLABORER LES RAPPORTS

Les pays peuvent adopter des approches différentes pour rendre compte de la mise en œuvre du Pacte mondial aux niveaux national, régional et mondial, en fonction des ressources et des capacités dont ils disposent. Le processus ci-après aide les États à se préparer pour les examens régionaux. Tous les États sont encouragés à y participer activement pour faire part des progrès accomplis, mettre en commun des pratiques positives et identifier les difficultés qui subsistent.

PRÉPARATIFS DES EXAMENS DU PACTE MONDIAL

Le premier cycle d'examens régionaux s'est tenu en 2020, bien que certains aient été reportés au début de 2021 en raison de la pandémie de COVID-19. Les examens régionaux sont organisés conformément à la vision et aux principes directeurs du Pacte mondial (Pacte mondial, par. 8 à 15). Ils offrent aux États une occasion importante de discuter de la dynamique des migrations au niveau régional, ce qui peut permettre d'éclairer les efforts de mise en œuvre du Pacte mondial. Afin d'éclairer les examens régionaux, les États sont encouragés à préparer des examens volontaires de l'état d'avancement de la mise en œuvre du Pacte mondial au niveau national. Ces examens devraient s'appuver sur les contributions de tous les acteurs concernés, ainsi que des parlements et des autorités locales. Une feuille de route visant à faciliter ces examens a été publiée par le Réseau (» IMRF Roadmap - Annex 2", disponible à l'adresse https:// migrationnetwork.un.org).

Principes directeurs

Les principes directeurs suivants éclairent le processus de préparation des examens régionaux et des réunions intergouvernementales³².

Processus préparatoire

- Il convient d'associer réellement les parties prenantes à la préparation et à l'organisation des examens selon des méthodes de consultation appropriées.
- Le Réseau, par l'intermédiaire de ses instances régionales et des commissions économiques régionales, facilitera la participation réelle des parties prenantes à l'établissement, sur une base volontaire, d'un bilan de la mise en œuvre du Pacte mondial au niveau national (« examen volontaire du Pacte mondial ») qui sera présenté au cours de l'examen régional, le cas échéant.
- Une feuille de route visant à aider les États Membres à faire le point de l'état d'avancement de la mise en œuvre du Pacte mondial au niveau national a été élaborée et distribuée par le Réseau en perspective du Forum d'examen des migrations internationales (« IMRF Roadmap Annex 2 », disponible à l'adresse https://migrationnetwork.un.org).
- Le Réseau mettra à disposition un espace en ligne sur la plateforme de connaissances du Pacte mondial, qui sera consacré aux soumissions écrites fournies dans le cadre du processus d'examen régional.

^{32.} Adapté de : « Suggestion de liste de vérification pour la préparation et l'organisation des examens régionaux » (Réseau des Nations Unies sur les migrations, s.d.). Disponible à l'adresse https://migrationnetwork.un.org/sites/g/files/tmzbdl416/files/docs/checklist_.pdf

■ Les appels à contributions devraient faciliter une large participation de tous les acteurs concernés en les avertissant suffisamment à l'avance, en diffusant un appel public et en rendant l'information aussi largement accessible que possible.

Réunion intergouvernementale

- Un processus d'enregistrement ouvert à tous est largement promu au moins huit semaines à l'avance.
- Il convient de veiller à la représentation de toutes les catégories de parties prenantes dans chaque région parmi les organisations de la société civile et d'autres acteurs concernés.
- L'équilibre géographique, l'inclusion de groupes marginalisés et la promotion de la diversité sectorielle, ainsi que l'approche mobilisant l'ensemble des pouvoirs publics et de la société devront être dûment pris en considération.
- Le Réseau facilitera la participation concrète des parties prenantes aux réunions d'examen.
- Si les examens se déroulent de manière virtuelle, le Réseau et les commissions économiques régionales peuvent organiser des consultations virtuelles avec les parties prenantes dans les semaines précédant la réunion d'examen régional.
- La réunion d'examen régional et la consultation des parties prenantes doivent être diffusées sur le Web.
- Le Réseau et les commissions économiques régionales organiseront une séance d'évaluation avec les parties prenantes après chaque examen régional.

Orientations fournies par le Réseau

Le Réseau contribue de manière déterminante à l'organisation des examens régionaux et a élaboré divers documents d'orientation à cette fin, notamment :

- Un plan général donné à titre indicatif aux processus, plateformes, organisations et acteurs régionaux
- Un plan général donné à titre indicatif aux États Membres
- Une liste de vérification proposée pour la préparation et l'organisation des examens régionaux
- Un document sur la manière d'assurer la participation concrète de la société civile et des acteurs concernés aux examens régionaux

Ces lignes directrices sont disponibles sur le site Web du Réseau (https://migrationnetwork.un.org/regional-reviews), qui comportera des informations actualisées au fur et à mesure qu'elles deviennent disponibles.

RAPPORTS SUR LES EXAMENS RÉGIONAUX RELATIFS AU PACTE MONDIAL

Les examens régionaux pourraient déboucher sur un rapport complet synthétisant toutes les contributions reçues, mettant en lumière les questions et les priorités ayant une importance régionale et proposant des feuilles de route aux fins d'action à l'échelle régionale pour promouvoir la mise en œuvre du Pacte mondial. Ces rapports pourront ensuite contribuer au Forum d'examen des migrations internationales.

Structure proposée pour les rapports sur les examens régionaux du Pacte mondial

Introduction (aperçu régional et contexte)

- → Résumé
- → Principales conclusions
- → Bonnes pratiques et enseignements tirés (choisis à l'intérieur de la région)
- → Conclusions et recommandations (à mettre en œuvre et à prendre en compte lors d'examens régionaux futurs)
- → Annexe (comprend l'organisation des travaux et une liste des participants)



- Faire le point sur les mécanismes existants, en suivant les progrès accomplis au titre d'autres accords internationaux (par exemple, les examens nationaux volontaires, l'examen périodique universel et les rapports des organes fondés par traité), dans lesquels les processus d'élaboration de rapport liés au Pacte mondial peuvent contribuer.
- Identifier les possibilités d'exploiter les synergies existant entre les différents mécanismes d'établissement de rapports.
- Consulter les orientations proposées par le Réseau en ce qui concerne les examens régionaux. Élaborer des contributions sur la base des capacités nationales, notamment éventuellement un rapport.
- Collaborer, nouer le dialogue et établir des partenariats avec le Réseau, les commissions économiques régionales et tous les autres acteurs concernés afin de créer conjointement et de faciliter les examens régionaux et d'y participer.
- Définir clairement la contribution et la participation de votre pays au Forum d'examen des migrations internationales, en s'appuyant sur les enseignements tirés et l'expérience acquise en matière d'élaboration des contributions aux examens régionaux.